

DÉLIBÉRATION n° **2024-037** de la séance du **09/07/2024**

OBJET : Cession des tests psychotechniques du concours de gardien brigadier de police municipale – par le Centre de gestion du Maine-et-Loire au Centre de gestion de Loire-Atlantique

L'an deux mille vingt quatre, le mardi neuf juillet à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à la Roche-Blanche, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13 Nombre de voix : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Edith MARGUIN, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
M. Pascal PRAS avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
M. Yvon LERAT avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Laurent TURQUOIS, Xavier BONNET, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Jacques PRAUD a été désigné secrétaire de séance.

Cession des tests psychotechniques du concours de gardien-brigadier de police municipale – par le Centre de gestion du Maine-et-Loire au Centre de gestion de Loire-Atlantique

EXPOSÉ

Le Centre de gestion de Loire-Atlantique a été sollicité par la Ville de Nantes, pour organiser un concours de gardien-brigadier de police municipale en 2024 afin de répondre, entre autres, aux enjeux de prévention, de sécurité et de tranquillité publique.

Le Centre de gestion de Loire-Atlantique, préoccupé par les problématiques sociales, sociétales et d'attractivité de l'emploi public, y a répondu favorablement pour 105 postes.

L'une des épreuves obligatoires dudit concours consiste en la passation de tests psychotechniques particulièrement onéreux.

En principe, la fourniture des tests pour ce concours a fait l'objet d'un marché public national pour la période 2024-2027, piloté par le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine. L'adhésion au groupement de commande est possible pour les seuls organisateurs « réguliers », en l'espèce le Centre de gestion du Maine-et-Loire pour les Pays de la Loire.

Toutefois, une disposition prévoit la possibilité pour un centre de gestion, non membre du groupement, de bénéficier des tests psychotechniques sous conditions. Dans ce cadre, le centre de gestion appartenant au groupement de commandes doit procéder à la commande des tests pour le compte du centre de gestion bénéficiaire et régler les factures. La contractualisation entre les deux parties prenantes relève d'une convention particulière qui fixe les modalités et les conditions techniques, juridiques et financières de cession des tests considérés.

Il est ainsi proposé de conclure une convention avec le Centre de gestion du Maine-et-Loire afin de bénéficier des tests psychotechniques nécessaire à l'organisation du concours de gardien-brigadier de police municipale.

Cette convention simplifie l'acquisition des tests, garantit leur fiabilisation et leur sécurisation et en rationalise le coût d'acquisition prévisionnel, porté à 5 000 euros.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-1, L452-11 et L452-4 ;

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé entre les Centres de gestion des Pays de la Loire ;

VU l'article 4 de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les centres de gestion organisateurs du concours de gardien-brigadier de police municipale, signée par le Centre de gestion du Maine-et-Loire le 7 juillet 2023 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix pour :

- **Approuve** la convention relative à la cession des tests psychotechniques du concours de gardien-brigadier de police municipale jointe à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention, au titre du concours 2024, et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Le président,




Philip SQUELARD